



Commune de
THEZAC

Plan Local d'Urbanisme
Plan de zonage
Pièce n°4.a
Ensemble de la commune

Echelle : 1/5000 eme

Plan Local d'Urbanisme	Délibération de prescription du :	Projet de PLU arrêté le :	Projet de PLU approuvé le :
Elaboration	10.05.2004	14.11.2007	29.09.2008
Révision n°1	30.07.2018	04.04.2022	

Mairie de THEZAC
8, rue Jacques de Thézac
17600 THEZAC
05 46 94 82 37 - mairie@thezac17.fr

ETUDE REALISEE PAR :
B.E. PERNET
Aménagement - Urbanisme - Architecture
16, rue Louis Aragon - 17000 LA ROCHELLE
Tél : 05 46 45 43 44 - b.e.pernet@wanadoo.fr

- A** Limite de zone ou de secteur
- Zones urbaines (U)**
 - U Espaces urbanisés constructibles (bourg et hameaux)
 - Uo Secteur sujet à Orientations d'Aménagement et de Programmation
 - Ud Espace réservé à des équipements publics ou d'intérêt collectifs
 - Ux Secteur lié à la coopérative agricole (silo)
 - Zones à urbaniser (AU)**
 - AU Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
 - Zones agricoles (A)**
 - A Zone agricole
 - Ae Secteur destiné au maintien d'une activité économique existante
 - Aed Sous-secteur autorisant les changements de destination à vocation économique
 - At Secteur autorisant l'hébergement de tourisme et de loisirs
 - Zones naturelles et forestières (N)**
 - N Zone naturelle et forestière

- Terrains soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Ensemble patrimonial bâti à protéger en application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Moulin à vent à protéger en application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Puits à protéger en application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Ensemble naturel (haie, boisement humide) à protéger en application de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Coulée verte du bourg de Thézac à protéger et à valoriser en application de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace à paysager ou plantations à réaliser en application de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Bois Classé (article L.113-1 et suivants du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide (inventaire SAGE Seudre)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement destination (article L. 151-11 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé pour voie ou ouvrage public
- Construction récente ne figurant pas sur le cadastre

Liste des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics			
N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Aménagement paysager des abords de l'église	La commune	1013 m²
2	Aménagement d'un parking et d'un espace vert aux abords de l'église	La commune	1351 m²
3	Aménagement d'un parking pour le cimetière	La commune	3501 m²